

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-02-21-03

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme MOA K., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E ; M. PETIT., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.) ; Mme POIS MB ; Mme POIS L ; M. BARUT H.

Etaient absents : M. AVRIL V. ; M. COUAILLET T ; Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 15/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18

Votants : 19

M. Emmanuel Leroy a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : REVALORISATION DES MONTANTS DE LA BOURSE COMMUNALE POUR LES ECHANGES LINGUISTIQUES ET LES CLASSES DECOUVERTES

Rapporteur : Mme POISSON Caroline

Les montants des bourses pour échanges linguistiques et classes de découverte, accordées aux élèves du second degré et des écoles maternelles et primaires ont été fixés par délibération du 1^{er} avril 2003.

Il est proposé de revaloriser leurs montants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les échanges linguistiques offrent un contexte propice à l'apprentissage des langues,

Considérant que les classes découvertes constituent des outils d'excellence pour enseigner différemment des éléments du programme scolaire,

Considérant la nécessité de réévaluer les montants des bourses pour échanges linguistiques et classes découverte pour les élèves du second degré et les écoles maternelles et primaires installées sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Revalorise les montants des bourses pour échanges linguistiques et classes découvertes à hauteur de :
 - 20% de la participation restant due par les familles, et plafonnée à 60 euros par an, par élève du second degré
 - 55 euros par an et par élève participant pour les classes maternelles et élémentaires
- Dit que pour les classes maternelles et élémentaires, la somme de 55 euros sera versée à l'association organisatrice,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte et toute décision en application de la présente délibération,
- Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de fonctionnement de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 21/02/2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

